

Liste tarifaire du Canada

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8705.30.00	Voitures de lutte contre l'incendie Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,7 %	A
8705.40.10	Mobiles, avec convoyeurs Note: Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1 %	A
8705.40.90	Autres	En fr.	A
8705.90.10	Dépanneuses de véhicules routiers d'une capacité n'excédant pas 67.000 kg; Camions-bétonnières dotés de dispositifs de malaxage ou de pompage pour l'industrie du pétrole et du gaz, à l'exclusion des pompes à béton équipées de flèches principalement conçues pour l'industrie de la construction; Camions équipés du matériel suivant : épanduses d'agrégats; nettoyeurs de tapis; systèmes à tubulure en spirale pour l'entretien des puits de pétrole; balayeuses combinées, à aspirateur et à balais; nettoyeurs de fournaies et de gaines; marqueurs de bandes routières; nacelles dont la portée n'excède pas 26,5 m de hauteur; matériel de diagraphie des puits de pétrole ou de gaz; réservoirs de récupération à dépression; machines à réparer le revêtement routier; épanduses de sable et de sel; plates-formes élevatrices à ciseaux; épurateurs d'égouts et de bouches sélectives; souffleuses à neige; réservoirs de récupération des déchets solides, sans compacteur; arroseuses de rues; balayeuses de pistes; ou	6,1 %	A